



AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE  
DE CÔTE D'IVOIRE

# POLITIQUE QUALITÉ



L'Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire (**ANAC**), garant de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile, a été créée par l'Ordonnance n° 2008-08 du 23 janvier 2008.

Elle assure pour le compte de l'Etat de Côte d'Ivoire, les missions de réglementation et de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile, de facilitation aéroportuaire, de médecine aéronautique et de coordination en matière d'aviation civile conformément aux exigences de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).

La vision de l'**ANAC** est de devenir une Administration d'aviation civile de référence. Cette vision nous oblige à faire face à l'évolution permanente de la réglementation et aux exigences croissantes des parties intéressées.

Pour préserver les acquis et maintenir le cap de la performance, l'**ANAC** a adopté une stratégie de développement durable soutenue par l'amélioration continue de son organisation et de ses méthodes de travail. Cette stratégie permet de répondre efficacement aux besoins et attentes des clients et partenaires et de garantir en permanence la conformité de ses activités aux exigences légales et réglementaires applicables. C'est dans ce cadre que l'**ANAC** s'engage dans une démarche qualité conformément aux exigences de la norme ISO 9001.

L'amélioration continue de la qualité de nos prestations et de la satisfaction des parties intéressées permettra d'inscrire notre système de management de la qualité dans une dynamique de progrès basée sur les objectifs suivants :

- ❖ **Optimiser la performance de l'organisation ;**
- ❖ **Garantir en permanence la qualité des prestations et la satisfaction des parties intéressées ;**
- ❖ **Se positionner parmi les meilleurs en matière de réglementation aéronautique ;**
- ❖ **Assurer la pérennité du système d'aviation civile ;**
- ❖ **Promouvoir la destination côte d'Ivoire.**

L'appropriation de cette politique qualité, la contribution de tous dans le déploiement du système de management de la qualité et la disponibilité des ressources sont le gage de la réussite de notre projet qualité.

Je m'engage à fournir les ressources nécessaires pour garantir la performance de notre système de management de la qualité et assurer son dynamisme à travers des revues périodiques.

J'en appelle, à l'implication de tous pour bâtir ensemble une Administration d'aviation civile de référence.

Fait Abidjan, le 25 SEPT 2020

Directeur Général



Tél. : (+225) 21 586 900 - 21 586 901  
Fax. : (+225) 21 276 346 - [www.anac.ci](http://www.anac.ci)